

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



474600

Dénomination : ARIES ARCHITECTURE
PATRIMOINE URBANISME

n° de gestion : 1990B00572

n° d'identification : 379 763 733

n° de dépôt : A2011/002516

Date du dépôt : 15/04/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 02/08/2010

90B572

2516

ARIES ARCHITECTURE PATRIMOINE URBANISME
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 81 rue Pont du Gât
26000 VALENCE
379 763 733 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 AOUT 2010

DÉPOSÉ AU
DE
15 27 2010

L'an deux mille dix,
Le 2 août,
A 19 heures,

Les associés de la société ARIES ARCHITECTURE PATRIMOINE URBANISME, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur demande de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- la société AA GROUP, propriétaire de 425 parts sociales
- Monsieur Philippe CANIVET, propriétaire de 25 parts sociales
- Madame Martha DOXFORD, propriétaire de 25 parts sociales
- Madame Rose Marie MENDES FERNANDES, propriétaire de 25 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Martha DOXFORD, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour des statuts suite à la transmission universelle du patrimoine de la société 3AS à la société AA GROUP,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MD
RMNF

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la transmission universelle du patrimoine de la société 3AS à la société AA GROUP à compter du 31 juillet 2010. La société AA GROUP est devenue la propriétaire des 425 parts sociales détenues par la société 3AS.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article VIII des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE VIII : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7 622,45 euros (sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq centimes) divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 500 et attribuées comme suit :

- *La société AA GROUP possède 425 parts numérotées de 1 à 425 ;*
- *Madame DOXFORD Martha possède 25 parts numérotées de 426 à 449, et 498 ;*
- *Madame ALVES Rose-Marie possède 25 parts numérotées de 474 à 497 et 499 ;*
- *Monsieur CANIVET Philippe possède 25 parts numérotées de 450 à 473, et 500. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés présents.

La Gérante



Les Associés

